



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarantième session

24-27 février 2009

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra se prononcer
après examen : statistiques de l'éducation**

Équipe spéciale des statistiques de l'éducation

Note du Secrétaire général

Répondant à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-neuvième session**, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'éducation, réunie par l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le rapport examine les principaux systèmes de mesure actuellement utilisés pour collecter des données sur l'éducation aux niveaux international, régional et national et leur incidence sur la production et l'utilisation de statistiques. Le rapport examine également les mécanismes de coordination établis entre les organismes compétents dans les différentes étapes du cycle de production et de diffusion des statistiques. Il propose des mesures pour améliorer la coordination, la collecte, la production et la diffusion des données.

La Commission voudra peut-être donner son avis sur les constatations, les conclusions et les recommandations qui y sont formulées concernant les activités à entreprendre dans ce domaine.

* E/CN.3/2009/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 24 (E/2008/24)*, chap. I.B, décision 39/102.



Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'éducation¹

A. Introduction

1. À sa trente-huitième session, la Commission de statistique, après avoir examiné le rapport de Statistique Canada sur les statistiques de l'éducation (E/CN.3/2007/2), a convenu de créer une équipe spéciale des statistiques de l'éducation composée des pays et organismes intéressés et a demandé à l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) d'être l'organisateur de cette équipe². À la trente-neuvième session de la Commission de statistique, l'Institut de statistique de l'UNESCO a présenté au nom de l'Équipe spéciale un rapport d'activité (E/CN.3/2008/3). La Commission a prié l'Équipe spéciale de lui faire rapport à sa prochaine session³.

2. Le présent rapport⁴ résume l'étude élaborée par l'Équipe spéciale des statistiques de l'éducation pour : a) examiner les cadres conceptuels régissant la collecte et la publication de statistiques de l'éducation dans les organismes internationaux et les bureaux nationaux de la statistique et de déterminer s'il faut instituer un cadre international régissant la collecte de statistiques de l'éducation; b) examiner les mécanismes actuels de coordination établis entre les organismes compétents et proposer des solutions permettant d'éviter les doubles emplois et de réduire les coûts qui pèsent sur les pays; c) identifier les lacunes potentielles relatives aux nouvelles exigences en matière de politiques générales telles qu'elles ont été déterminées par les organisations internationales ou les autorités nationales; d) formuler à l'intention de l'Équipe spéciale des recommandations sur la faisabilité des différentes options destinées à combler les lacunes ou à améliorer la coordination internationale. L'étude reprend les conclusions tirées de l'analyse de documents, d'entretiens avec des membres d'organisations internationales et des réponses à un questionnaire transmis aux membres de l'Équipe spéciale (voir annexe au présent rapport). Le présent document présente les principales conclusions de l'étude et fait la synthèse des recommandations approuvées par l'Équipe spéciale. Le rapport intégral est présenté sous forme de document de travail.

B. Cadres statistiques

3. L'Équipe spéciale s'est employée à déterminer dans quelle mesure les cadres conceptuels servent de référence aux organismes internationaux et aux bureaux nationaux pour collecter et publier des statistiques de l'éducation. Ont été examinés les cadres statistiques des organismes internationaux ayant pour mandat de

¹ L'Équipe spéciale est composée de l'Australie, du Brésil, du Canada, de Cuba, de la Fédération de Russie, de la France, de Sri Lanka, d'EUROSTAT, de l'Institut de statistique de l'UNESCO et de la Division de statistique de l'ONU.

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 24* (E/2007/24), chap. I.B, décision 38/101.

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 24* (E/2008/24), chap. I.B, décision 39/102.

⁴ Établi par les consultants engagés par l'Équipe spéciale, Thomas Smith et Stephen Heyneman de l'Université Vanderbilt (États-Unis d'Amérique).

coordonner et d'utiliser l'information statistique internationale et des organismes nationaux chargés, chacun en ce qui le concerne, d'utiliser et de produire des statistiques et des indicateurs nationaux. L'activité de ces organismes n'est pas influencée dans les mêmes proportions par la législation (États-Unis, EUROSTAT), l'activité macrostatistique (Fédération de Russie), l'héritage historique (France) ou les objectifs arrêtés à des fins éducatives particulières (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), EUROSTAT et Institut de statistique de l'UNESCO). Les cadres utilisés par l'Australie, le Brésil, le Canada et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont le reflet d'un modèle conceptuel qui inspire l'organisation de la statistique (par exemple, les apports, les processus, les produits et les résultats), mais les besoins exprimés par les responsables peuvent peser sur les décisions relatives au type de données à collecter.

4. Le Framework for Education and Training Statistics du Bureau australien de la statistique⁵ établit les définitions des activités d'apprentissage et fournit une approche structurée de la classification des statistiques en mettant l'accent sur : a) un modèle de base qui définit divers éléments (contexte, participants, non-participants, fournisseurs, ressources, activités, produits et résultats); b) une structure à plusieurs niveaux (individus, organisation, système); et c) des perspectives portant à la fois sur l'activité et l'industrie. Le Bureau australien de la statistique indique que ce système est un outil précieux pour mettre en évidence les lacunes et les doubles emplois, arrêter les priorités statistiques et évaluer la comparabilité dans des ensembles de données collectées. Les membres de l'Équipe spéciale sont convenus que le cadre australien représente un guide précieux pour les pays souhaitant établir leur propre cadre national.

5. L'étude a fait ressortir des variations entre pays en ce qui concerne l'adoption formelle des cadres de collecte des statistiques de l'éducation, l'accent étant mis sur les concepts plutôt que sur les indicateurs ou les mesures spécifiques et les différentes utilisations des données collectées, par exemple la gestion, les comparaisons, l'analyse ou l'évaluation. Sur le plan international, il importe d'établir une distinction entre un cadre d'action, qui représente un modèle indiquant comment les théories éducatives s'articulent entre elles (par exemple, la matrice de résultats de l'OCDE, les outils d'intervention et les antécédents selon les systèmes, les écoles, les classes et les étudiants), et un cadre statistique, qui convertit les concepts en mesures et en données et indicateurs concrets (par exemple, la CITE ou Classification internationale type de l'éducation). Les organismes interrogés ont estimé qu'il était essentiel d'établir un cadre statistique commun à l'ensemble des organisations car les définitions et les systèmes de classification doivent être compatibles avec les diverses collections internationales et nationales de données. Le consensus était moins net parmi ces organismes en ce qui concerne l'établissement d'un cadre conceptuel commun, chaque organisation ayant ses propres clients (États Membres, parties prenantes) et objectifs.

C. Mécanismes de coordination

6. L'étude s'est penchée sur les mécanismes de coordination qui existent entre les organisations internationales en ce qui concerne la collecte, le traitement et la

⁵ « Measuring Learning in Australia: A Framework for the Education and Training Statistics, Australia, 2003 », disponible à l'adresse : www.abs.gov.au.

diffusion des statistiques de l'éducation et a déterminé les domaines dans lesquels une collaboration accrue permettrait d'éviter les doubles emplois et de réduire les coûts pesant sur les pays.

7. L'Institut de statistique de l'UNESCO, l'OCDE et EUROSTAT collaborent étroitement pour collecter des données couvrant les taux de scolarisation et d'achèvement de cycles d'études, ainsi que les dépenses d'éducation et les ressources qui y sont allouées. Les pays participants transmettent des données à une adresse unique accessible à tous les organismes. Cette méthode a le double avantage de réduire les coûts qui pèsent sur chaque pays et de permettre aux organisations internationales de travailler avec une même « version » de données. Des contrôles ont été mis en place pour que tous les organismes participant soient informés des changements ou des mises à jour concernant les données, mais il faut également assurer un meilleur suivi des métadonnées en indiquant le moment et les raisons des changements.

8. La périodicité des publications des organisations participantes n'étant pas la même, les modifications apportées aux données lors du processus d'examen peuvent contredire des données déjà publiées par d'autres organisations. De plus, les décalages dans la périodicité des publications et la diversité des sources concernant les statistiques de la population peuvent aboutir à la publication de mesures différentes lorsque les données qui n'ont pas été collectées conjointement (par exemple, les données financières publiées par le FMI) sont mises à jour. Un meilleur suivi de ces changements pourrait aider les organisations et les pays à mieux comprendre les différences qui apparaissent lors de la publication des indicateurs.

9. Toutes les organisations interrogées et les pays étudiés ont noté combien il était problématique d'appliquer la CITE à la classification des programmes d'enseignement et aux données qui s'y rattachent (scolarisation, achèvement de cycles d'études, encadrement et financement), et de procéder à la classification et à la publication de données relatives aux niveaux d'instruction. Soucieux de résoudre certains de ces problèmes, l'Institut de statistique de l'UNESCO, en collaboration avec l'OCDE et EUROSTAT, a entamé l'examen de l'édition 1997 de la CITE. Il se penchera sur les définitions et critères actuels de classification et décidera s'il convient de les réviser ou d'établir de nouvelles définitions conceptuelles. L'Institut s'emploie à former un groupe consultatif technique qui dirigera la stratégie d'examen, prendra part aux consultations régionales, contribuera à déterminer les axes de recherche et participera à la formulation des recommandations.

10. L'OCDE, EUROSTAT et l'Institut coordonnent également, dans une moindre mesure, leur enquête par sondage et leurs travaux d'évaluation. C'est ainsi que la Commission européenne contribue au financement (en versant directement des fonds aux pays) et participe aux réunions consultatives qui se tiennent dans le cadre de l'enquête sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage et du programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE. L'Institut a aidé des pays non membres de l'OCDE à analyser des données du programme pour le suivi des acquis des élèves et a copublié avec l'OCDE une analyse des résultats de ce programme.

11. L'OCDE et l'Association internationale pour l'évaluation des résultats scolaires s'emploient conjointement à favoriser la participation et l'appui financier des pays à l'évaluation de leurs étudiants. Les deux types d'étude n'ont pas les mêmes objets, cadres conceptuels et plans d'échantillonnage : l'Association

internationale s'intéresse essentiellement au contenu de l'enseignement dans certaines classes tandis que l'OCDE se penche plutôt sur l'alphabétisation et la préparation à la vie active, notamment des élèves qui sont à la fin du cycle d'enseignement secondaire. L'OCDE et l'Association internationale se sont concertées pour connaître les causes des écarts de performance entre pays en ce qui concerne le programme pour le suivi des acquis des élèves et l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences. Plusieurs pays sont toujours préoccupés par le coût et la charge que représente la collecte des données en relation avec la participation aux deux études précitées.

12. L'Institut de statistique de l'UNESCO et la Division de statistique de l'ONU échangent deux fois par an des données de recensement sur l'alphabétisation dans le but d'améliorer leur couverture de cette question. Les deux organisations vérifient et traitent leurs données respectives en veillant à signaler toute erreur ou anomalie. Chaque année, l'Institut transmet ses tableaux statistiques finals (contenant notamment les données collectées sur l'alphabétisation et l'achèvement d'un cycle d'études donné) à la Division de statistique et à la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales aux fins de validation. Les définitions et classifications des statistiques de l'éducation figurant dans la publication de la Division de statistique *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*⁶ s'appuient sur les définitions de l'Institut. Les adaptations que les pays font de ces recommandations sont recueillies sous forme de métadonnées. L'Institut pourrait fournir une assistance technique et vérifier les pratiques en matière de publication. En ce qui concerne la publication de statistiques sur la scolarisation et l'achèvement des cycles scolaires tirées des recensements, les bureaux nationaux de la statistique établissent eux-mêmes leurs programmes nationaux suivant la CITE. Les programmes sont élaborés au niveau national, mais ils ne sont ni contrôlés ni suivis et cette pratique ne fait pas l'objet d'un examen critique, ce qui pourrait fausser la comparabilité des données.

13. Les problèmes de coordination et de comparabilité des données sont généralement plus aigus dans les organisations travaillant avec les pays moins développés dans lesquels l'Institut de statistique de l'UNESCO et d'autres organismes (tels que la Banque mondiale, l'UNICEF ou les organismes donateurs) qui collectent les données séparément. C'est ainsi que l'UNICEF utilise des mesures de la scolarisation tirées d'enquêtes sur les ménages, dont les résultats divergent avec les données administratives et les prévisions nationales. L'Institut de statistique de l'UNESCO et l'UNICEF ont conjointement publié un rapport sur les enfants exclus des écoles et se sont efforcés d'établir une méthodologie susceptible d'associer des sources de données diverses, mais cette démarche, particulièrement problématique, devra être largement améliorée.

14. S'agissant de la publication d'indicateurs de l'éducation par les organisations internationales, les pays se préoccupent notamment du fait que l'on s'appuie sur les projections démographiques de la Division de la population plutôt que sur les prévisions nationales, d'où les écarts constatés dans les indicateurs tels que le taux de scolarisation. Une équipe spéciale de la Division de la population se penche actuellement sur le renforcement des prévisions établies par la Division. À cet égard, l'Institut de statistique a élaboré une étude sur les problèmes que posent les

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.8.

statistiques de l'éducation. Le dernier rapport de l'Équipe spéciale au Comité de coordination des activités statistiques a été établi en septembre 2008.

D. Coûts liés à la collecte de données dans les pays

15. L'étude qui a été distribuée aux membres de l'Équipe spéciale et à certains pays choisis montre que la plus grande préoccupation concerne les coûts induits par l'adhésion aux normes internationales. Cependant, les exemples donnés concernaient essentiellement les coûts liés à la participation au projet Indicateurs internationaux des systèmes d'enseignement de l'OCDE et les coûts nationaux relatifs à l'établissement des prévisions ou aux manipulations spéciales compte tenu du fait que les données nationales ne correspondent manifestement pas aux définitions internationales. Si plusieurs pays à faible revenu indiquent qu'ils fournissent des données similaires à de nombreuses organisations internationales chaque année, il est difficile de quantifier les problèmes de chevauchement des responsabilités et les coûts car les données en possession d'une organisation peuvent ne pas répondre aux besoins statistiques spécifiques d'une autre organisation. Si la publication de données sur des sites Web accessibles a contribué à atténuer en partie la collecte de données faisant double emploi, le renforcement de la coordination entre les organisations sur les plans de la collecte des données prévues et des données ponctuelles pourrait contribuer à alléger les coûts supportés par les pays.

E. Conclusions et recommandations

16. L'Équipe spéciale formule des recommandations en s'appuyant sur le travail d'établissement du cadre, l'analyse des entretiens et les résultats de l'enquête, tout en tenant compte de leur faisabilité, de l'importance relative de l'allègement des coûts de publication dans les pays et de l'amélioration de la comparabilité des données.

1. Cadre statistique

17. Au cours des 10 dernières années, on a beaucoup amélioré la qualité et la couverture des statistiques de l'éducation. Cette amélioration tient dans une large mesure à la concertation établie entre les organisations internationales et les représentants et experts nationaux en ce qui concerne les définitions (par exemple, les dépenses publiques dans le secteur de l'éducation), les concepts (l'importance de la mesure du taux de scolarisation selon l'année d'âge), les méthodologies (par exemple, l'établissement de programmes suivant la CITE) et la collecte « intégrée » de données dans les divers organismes (par exemple, la collecte de données conjointe entre l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'OCDE et EUROSTAT et la collaboration dans le domaine des évaluations). Ces actions destinées à établir un cadre statistique plurinational sont d'une importance cruciale pour assurer la comparabilité des statistiques de l'éducation collectées dans les pays et publiées par les divers organismes. S'il existe des domaines où il faut renforcer la collaboration et la coordination, la CITE et les schémas de définition et de classification existants constituent le fondement de la comparabilité et doivent être régulièrement revus et renouvelés.

18. Il est moins nécessaire de disposer d'un cadre conceptuel uniforme et plurinationnel qui définirait les domaines ciblés par l'établissement des données. À l'heure actuelle, les organisations internationales travaillent en s'appuyant sur de nombreux cadres conceptuels – allant des objectifs devant faire l'objet de suivi à des modèles qui s'efforcent d'expliquer les relations entre les apports et les produits répondant aux besoins des organisations, de leurs États membres et des autres acteurs. Cependant, lorsqu'une organisation commence à traduire les éléments de son cadre conceptuel (par exemple, l'éducation continue) en cadre statistique (la méthode de mesure de l'éducation continue), il est essentiel que les organisations internationales collaborent de sorte que les définitions, concepts et méthodologies répondent aux besoins des divers acteurs et permettent d'établir des comparaisons entre les mesures obtenues par chacune des organisations. L'Équipe spéciale est consciente de l'apport des cadres conceptuels aux niveaux national et international pour améliorer les statistiques de l'éducation (par exemple, pour déceler les insuffisances ou prévoir les nouveaux problèmes), mais elle ne recommande pas l'établissement d'un cadre conceptuel unique valable pour toutes les organisations.

2. Coordination entre les organisations internationales

19. La collaboration et la coordination entre les organisations internationales en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données, notamment entre EUROSTAT, l'OCDE et l'Institut de statistique de l'UNESCO, est aujourd'hui plus solide que jamais. Il n'en demeure pas moins que parfois, les organisations internationales : a) font des demandes non coordonnées portant sur des données similaires; b) coordonnent mal les calendriers de collecte des données; c) utilisent des termes recouvrant des définitions différentes; et d) sont handicapées par la diversité des règles internes relatives à la validation et des mécanismes d'utilisation des données. Il faut donc revoir la manière d'affronter les défis futurs. L'Équipe spéciale formule des recommandations particulières sur les questions touchant au partage des données, au calendrier et à l'enchaînement des publications, à la diffusion des données et à l'accès à celles-ci, ainsi qu'une recommandation sur la constitution d'une équipe spéciale sur la CITE et d'un groupe interinstitutions sur les statistiques de l'éducation.

20. L'Équipe spéciale recommande la création par l'Institut de statistique de l'UNESCO d'un groupe d'experts chargé d'établir un consensus sur l'élaboration des méthodologies, la mise à jour des définitions, l'appui aux pays (par exemple, l'organisation d'examens par les pairs) et l'élaboration de procédures d'établissement de données concernant l'achèvement de cycles d'études suivant la CITE (par exemple, les données recueillies lors de recensements de la population, d'enquêtes sur la main-d'œuvre et sur l'éducation des adultes). Il existe déjà une collaboration intense entre l'OCDE, EUROSTAT et l'Institut en ce qui concerne la CITE, mais il serait fort utile d'officialiser ces relations et de les étendre à d'autres organisations internationales qui collectent des données sur la scolarisation et l'achèvement de cycles d'études dont la Division de la statistique de l'ONU et l'UNICEF. Sachant que la CITE est le cadre statistique clef pour traduire les données nationales en catégories internationalement comparables, il faut s'employer résolument à améliorer son applicabilité et sa mise en œuvre.

21. L'Équipe spéciale recommande également de créer un groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'éducation. Sous la direction de l'Institut de statistique de l'UNESCO, ce groupe de travail veillerait à maintenir et à promouvoir

l'élaboration de normes internationales, à réduire les doubles emplois entre les organisations internationales, à établir des stratégies mondiales d'établissement des données, à promouvoir la participation des pays non membres de l'OCDE à la collecte des données menée au niveau international, à faire mieux connaître les statistiques de l'éducation, à élaborer des stratégies de collaboration pour améliorer la qualité des statistiques de l'éducation dans les pays non membres de l'OCDE par des actions de renforcement des capacités, à faciliter l'échange de données entre les organisations et à appuyer l'allocation de ressources au secteur de la statistique au niveau institutionnel. Plusieurs organisations coopèrent déjà dans un grand nombre de domaines, mais il serait bon d'officialiser ce type de collaboration et de l'étendre à d'autres organisations.

22. Une des tâches du Groupe de travail intersecrétariats serait de renforcer la coopération entre les organismes et les pays aux fins de réduire les coûts de publication (par exemple, par des demandes directes lorsque les données sont disponibles dans une autre organisation) et les contradictions, par l'établissement de normes garantissant l'application uniforme des cadres statistiques (par exemple, l'harmonisation de la méthodologie de collecte des données provenant des enquêtes sur les ménages et de celles qui sont issues de la collecte administrative).

23. Une autre tâche importante du Groupe de travail intersecrétariats serait de mieux coordonner la collecte de fonds destinés au renforcement des capacités dans le domaine des statistiques de l'éducation. Les actions menées actuellement par les organisations nationales et internationales pour améliorer les systèmes statistiques dans les pays en développement sont souvent peu coordonnées, incohérentes et inefficaces. L'établissement d'une collaboration officielle entre les organisations aux fins de coordonner le financement des activités aux niveaux des pays et des régions pourrait contribuer à mieux cibler les ressources.

24. Le présent examen ne constitue pas le cadre approprié pour recommander que des organismes particuliers soient membres de ce groupe de travail ou pour établir un programme plus spécifique de collaboration. Cependant, la mise en place d'un organisme doté d'un programme de travail et de ressources pourrait contribuer à améliorer la qualité des statistiques de l'éducation dans tous les pays et réduire les coûts qui y sont associés.

F. Points à examiner

25. La Commission de statistique souhaitera peut-être faire siennes les recommandations de l'Équipe spéciale :

a) Établir un groupe d'experts sur la mise en œuvre de la Classification internationale type de l'éducation;

b) Créer un groupe de travail intersecrétariats sur l'éducation chargé d'améliorer les mécanismes de coordination, notamment de réduire les coûts de publication dans les pays et de promouvoir l'élaboration de normes internationales.

Annexe

Méthodologie

1. En octobre 2007, l'Institut de statistique de l'UNESCO a chargé les professeurs Thomas Smith et Stephen Heyneman de l'Université Vanderbilt des États-Unis d'Amérique de préparer une étude pour l'Équipe spéciale sur les statistiques de l'éducation, qui avait été créée par la Commission de statistique de l'ONU.

2. À cette fin, les deux consultants ont recueilli et analysé des cadres conceptuels et d'autres documents qui servent de référence aux organisations pour collecter des statistiques de l'éducation. Ils ont également recueilli les avis de fonctionnaires d'organisations internationales concernant la coordination des statistiques de l'éducation. C'est ainsi qu'ils se sont entretenus avec des représentants de l'OCDE le 1^{er} octobre 2007, de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) le 2 octobre 2007, de la Banque mondiale le 3 décembre 2007 et de l'UNICEF, du PNUD et de la Division de statistique de l'ONU en janvier 2008. En outre, les deux consultants se sont entretenus avec des fonctionnaires actuels ou anciens de l'Institut et leur ont soumis des questionnaires concernant les problèmes nouveaux qui se posaient au moment de l'élaboration du rapport.

3. Les consultants ont également préparé un questionnaire à l'intention des membres de l'Équipe spéciale et choisi d'autres pays (en collaboration avec l'Institut) pour se pencher sur les activités de collecte des statistiques de l'éducation auxquelles prennent part les pays, y compris ceux qui sont parrainés par l'UNESCO et d'autres organismes des Nations Unies, l'OCDE, EUROSTAT, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, les organisations régionales comme l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, les organismes bilatéraux, etc.

4. Le questionnaire visait à mettre en évidence les domaines dans lesquels les activités de collecte des données étaient bien coordonnées, ceux où elles risquaient de se chevaucher et ceux qui présentaient encore des insuffisances, et, ainsi, donner aux pays la possibilité de faire des propositions ou des recommandations tendant à améliorer les pratiques actuelles de collecte et de diffusion des statistiques de l'éducation dans les pays. Le questionnaire a été d'abord transmis par courriel aux membres de l'Équipe spéciale en Afrique du Sud, en Australie, au Brésil, au Canada, à Cuba, en France et dans la Fédération de Russie, en date du 25 novembre 2007. Le 20 décembre, le Directeur de l'Institut a adressé par courriel et télécopie une lettre, accompagnée du questionnaire, aux ministères de l'éducation et aux chefs des bureaux de statistique de certains pays membres de l'UNESCO, afin de présenter les objectifs de l'Équipe spéciale et de les inviter à participer à ses travaux. Il s'agit des pays ci-après : Chili, Chine, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Nigéria, Ouganda, Qatar, République islamique d'Iran et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Des rappels ont été adressés par courriel en décembre 2007 et janvier 2008, à la suite desquels des réponses ont été transmises par l'Australie, le Brésil, le Canada, Cuba, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Sri Lanka.

5. Le projet de questionnaire avait été présenté à l'Équipe spéciale par le professeur Smith les 4 et 5 septembre à l'occasion d'une réunion organisée par EUROSTAT à Bruxelles. L'Équipe spéciale ayant fait part de ses observations, des informations supplémentaires sur les coûts ont été demandées. Les représentants du Brésil et du Canada ont transmis leurs réponses.
